



Municipalité de
Saint-Pierre-de-Lamy

AVIS PUBLIC

Saint-Pierre-de-Lamy

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Avis est par la présente donné par la soussignée, Isabelle Plourde, Directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a adopté, lors de la séance extraordinaire du 8 octobre 2026, la résolution numéro 26-10-095 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

En raison d'un conflit d'horaire avec la séance du conseil des maires de la MRC, les séances ordinaires initialement prévue le :

- **Mardi 13 octobre 2026 à 19h30** est déplacée et se tiendra plutôt le :
- **Mercredi 14 octobre 2026 à 19h30**
- **Mardi 10 novembre 2026 à 19h30** est déplacée et se tiendra plutôt le :
- **Mercredi 11 novembre 2026 à 19h30**

Les séances auront lieu à l'endroit habituel, soit dans la salle du conseil située au 115, Route de l'église à Saint-Pierre-de-Lamy. Cet avis est donné conformément à la loi pour informer les citoyens et toute personne intéressée.

Donnée à Saint-Pierre-de-Lamy, ce 8^e jour d'octobre 2026.


Isabelle Plourde,

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussignée Isabelle Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits établis par la Loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8e jour du mois de d'octobre 2026.


Isabelle Plourde,

Directrice générale et greffière-trésorière